

SINISTRALITE DES BATIMENTS LOGISTIQUES :

La structure : point faible des entrepôts logistiques

Pathologie des sinistres

Selon une analyse du cabinet Chevreuse Courtage, spécialisé dans l'assurance de la construction, 52 % des sinistres affectant les entrepôts logistiques sont des sinistres dits de structures qui concernent le sol (dallage), les fondations ou l'élévation des murs. Ils relèvent principalement d'un défaut de conception et/ou d'exécution. Le second facteur concerne la toiture et porte sur l'étanchéité du bâtiment, une cause de rupture d'exploitation

L'adéquation à la fonction

Un bâtiment mal adapté à son usage subira de la part de ses utilisateurs des dégradations d'autant plus importantes qu'ils s'y sentiront mal à l'aise. De même, les équipements techniques s'ils sont sollicités dans des conditions différentes que celles pour lesquelles ils ont été choisis, subiront une usure prématurée. Le cabinet Chevreuse Courtage constate une tendance à la distorsion entre la construction du bâtiment, conçu pour répondre à un besoin spécifique et l'utilisation réelle qui en est faite au quotidien. Or, si l'usage anormal du bâtiment est avéré en cas de sinistre, cela constitue un facteur d'exclusion et peut entraîner un refus de garantie de la part des compagnies d'assurance.

Ces inconvénients peuvent être évités par l'analyse réaliste de l'usage auquel l'équipement est destiné, l'étude complète des sols jusqu'au G2, le respect précis du cahier des charges et la mise en œuvre de solutions susceptibles de s'adapter en cas d'évolution. La recherche abusive d'économie peut par ailleurs générer de nouveaux aléas (cf : rogner sur l'épaisseur du dallage prévu initialement).

Les  de Profile PR

- Implantation en zone à risques (sismique, inondable ou argileuse) comment prévenir les risques et éviter le pire ?
- Les bâtiments logistiques sont-ils assurés contre tous les risques ?
- Il y a de bonnes et de mauvaises économies. Le moins cher à tout prix à ses limites... et des conséquences désastreuses.

Contact presse

Profile PR - Tél. : 01 56 26 72 00
Marion Chanson – mchanson@profilepr.fr
Nathalie Grigorieff – ngrigorieff@profilepr.fr

La meilleure garantie : le respect des conditions d'utilisation

Le cabinet encourage les investisseurs, propriétaires de plate-forme logistique, à faire preuve de prudence et à veiller à ce que les clauses d'utilisation notifiées dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) soient reprises dans le contrat de bail.

Comme aime à le rappeler Evrard de Villeneuve, Président et fondateur du cabinet Chevreuse Courtage « *chacun doit être rigoureux dans son métier. Si la plateforme est construite hors des zones sensibles, avec des matériaux adaptés, dans le strict respect du cahier des charges et que les conditions d'utilisation initiales sont appliquées, les aléas sont amoindris* ».

A propos de Chevreuse Courtage

Courtier en assurance indépendant auprès des professionnels et des entreprises, le cabinet Chevreuse Courtage est devenu en quelques années l'un des principaux courtiers d'assurance, spécialisé dans deux domaines :

- ✓ L'assurance santé collective pour les salariés.
- ✓ L'assurance de la construction, destinée aux promoteurs de logements, de bâtiments d'activité (plates-formes logistiques, bureaux, bâtiments industriels, commerciaux ou loisirs, maisons de retraite...) ainsi qu'aux fonds d'investissement.

Pionnier dans les énergies renouvelables, Chevreuse Courtage a bâti sa réputation auprès des professionnels du secteur en instruisant des dossiers difficiles et des chantiers très techniques, dits « à risques » réceptionnés et non encore assurés. Aujourd'hui, plus de 400 clients font confiance au cabinet qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1 600 000 € en 2008.

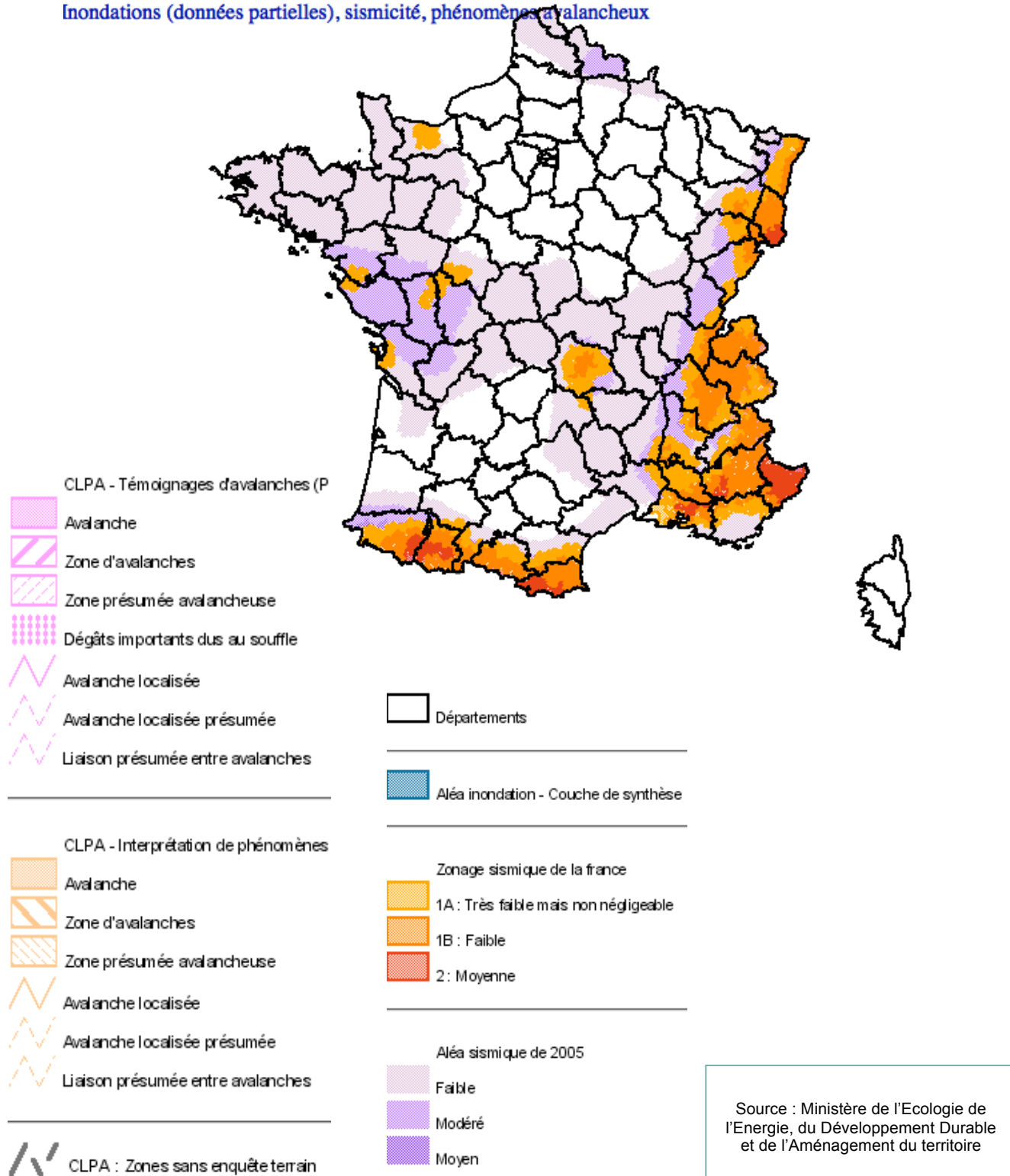
Contact presse

Profile PR - Tél. : 01 56 26 72 00
Marion Chanson – mchanson@profilepr.fr
Nathalie Grigorieff – ngrigorieff@profilepr.fr

Pour information, cartographie des zones à risques

Carte de France des inondations (partielles), des zones de sismicité, des phénomènes avalancheux et des arrêtés de catastrophe naturelle

Inondations (données partielles), sismicité, phénomènes avalancheux



Source : Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire

Contact presse

Profile PR - Tél. : 01 56 26 72 00
 Marion Chanson – mchanson@profilepr.fr
 Nathalie Grigorieff – ngrigorieff@profilepr.fr